

Procès ~ Verbal.

l'an mil neuf cent cinquante-deux,
le vendredi quatre juillet, dès dix-sept
heures trente minutes.

Moï soussigné Frédéric Zahnd, notaire
à Lausanne,
assis à la cérémonie de remise à M.
Louis Péclat du Livre d'Or du Café Ro-
mand, pour dresser en la forme requise, le
procès verbal des opérations.

Et immédiatement, en présence des soussignés
témoins requis, en leur qualité de connais-
seurs des crus et spécialités vaudoises.

Le Livre d'Or du Café Romand
est remis à M. Louis Péclat, qui promet d'en
assurer la garde et la conservation.
Et, en présence du donateur des témoins et
du notaire, M. Louis Péclat s'est solen-
nellement engagé à toujours faire régner
dans son établissement le bon ordre, la
bonne harmonie et la bonne humeur
et n'y servir que des crus et produits
de qualité afin que tant ses amis que
ses clients trouvent toujours chez lui
bon accueil, bonne table et bon vin.

La cérémonie étant terminée, le pré-
sent procès-verbal est clos après
lecture et approbation, ainsi que par
la signature des personnes présentes.

Lausanne, le dit jour, quatre juil-
let mille neuf cent cinquante deux,
à dix huit heures quinze minutes.

Les témoins:

G. Ley
R. Beaubien
G. J. Mot
W. Traubel
J. G. L. S.
C. Chauvet
A. Bleier
L. P. Perrier
G. L. Piquet
Henri Boppac
D. Cuve
B. Boppac

D. Péclat
Fr. Zahnd
me

